



Création de places de parking

Par **Sylviedeslandes**, le **30/03/2022 à 13:00**

Bonjour, rnrnJ'ai vendu un ensemble immobilier en 2018 soit 3 lots. J'en ai vendu 2 .il en reste 1 à vendre. rnrnJe suis propriétaire dans cette même copropriété de 5 places de parking dans la cour commune. rnrnJe souhaite matérialiser ces places car un des copropriétaires ne respecte pas son emplacement. rnrnJe suis en train de chiffrer ces travaux ..petite maçonnerie et création d'arceaux de parking. rnrnCeci dit, la création de 2 places exige l'arrachage d'une haie sur 10m de long et de 1.50m de large. rnrnCes emplacements sont dessinés sur le règlement de copropriété. rnrnLa présidente du syndic benevole me cause les pires ennuis prétextant que la haie est trentenaire et que je détruis la quiétude de la copropriété. rnrnCes travaux sont ils à ma charge ou font ils partie des travaux communs ?rnrnS'ils sont à ma charge , peut elle s'y opposer ?rnrnPetite précision....je souhaite vendre le dernier lot et les places de parking attenantes à ce lot. rnrnMerci pour votre aide. Cordialement

Par **Tisuisse**, le **31/03/2022 à 06:48**

Bonjour,rnrnC'est une question à débattre lors d'une Assemblée Générale et, haie trentenaire ou non, si l'AG le décide, la présidente du Conseil syndical faisant office de syndic bénévole, ne peut que suivre la décision de l'AG, elle ne peut donc pas s'y opposer.